Hebdomadaire français et catholique au service du Nord-Ontario

L'AMI DU PEUPLE

"Je crains Dieu, cher Abner et n'ai point d'autre crainte" - Racine

VOL. XXXV — No. 18 Sudbury, Ont., le 28 octobre, 1965 le numéro: 10 cents

La Chambre de Commerce du Canada approuve d'emblée l'application du bilinguisme à l'échelle scolaire!

TORONTO — La Chambre de Commerce du Canada a fait un grand pas de l'avant dans la voie du bilinguisme au pays. Elle a ajouté du poids à son support de cette cause en recommandant à ses membres des résolutions qui sont plus fortes que tout ce que cet organisme a jusqu'ici préconisé.

Le comité national d'orientation de la Chambre de Commerce a approuvé les suggestions que le français et l'anglais soient enseignés à tous les niveaux des écoles primaires et secondaires et que les sous-ministres fédéraux soient bilingues.

Ces propositions devront maintenant être soumises à l'assemblée des 800 délégués qui assistent à la 36e conférence annuelle de la Chambre. Avant d'être officiellement acceptées, ces recommandations devront être approuvées par l'assemblée générale, mais un porte-parole de la Chambre a laissé entendre que cette approbation sera presque sûrement accordée.

Aucune objection n'a été apportée au principe contenu dans les recommandations, mais il y a cependant eu débat sur le texte de leur présentation.

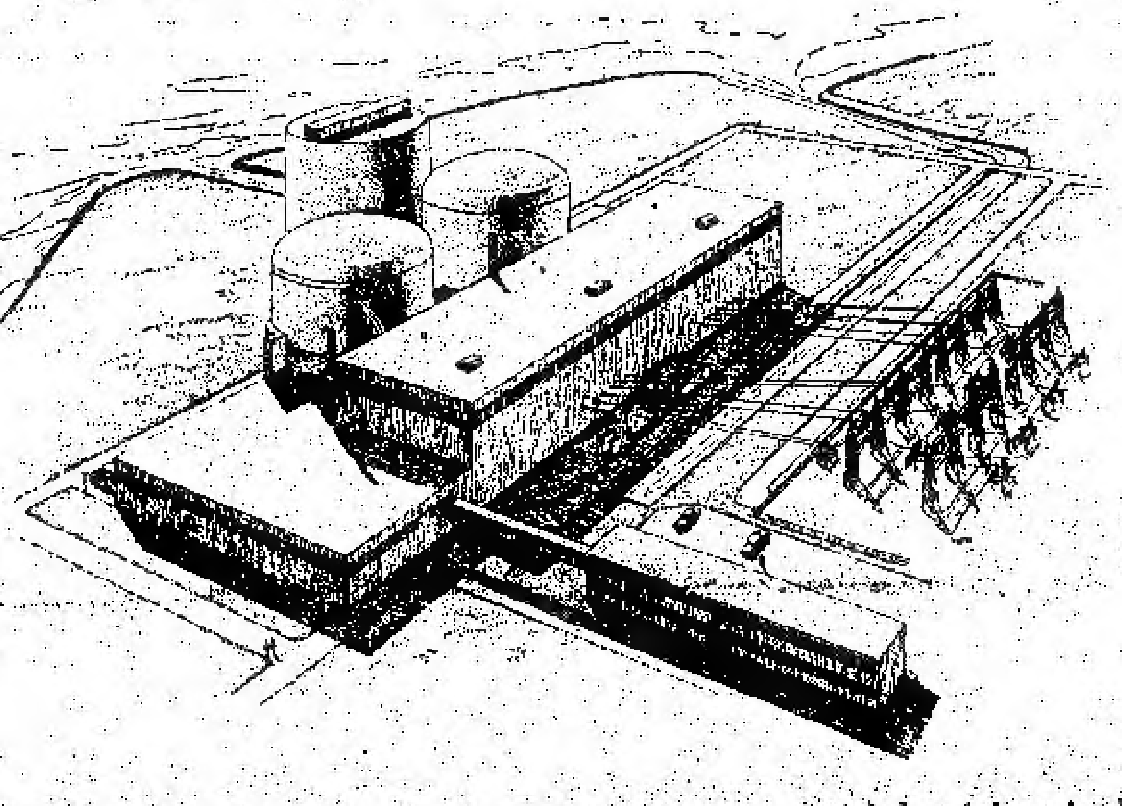

Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts a participé à la cérémonie du 11 septembre qui inaugurait le commencement des travaux de la station nucléaire de l'Hydro ontarienne à Pickering. Le projet doit coûter $266 millions. Cette usine, la plus importante du genre sur le continent nord-américain pourra fournir toute l'électricité nécessaire à une ville de la superficie de Toronto.

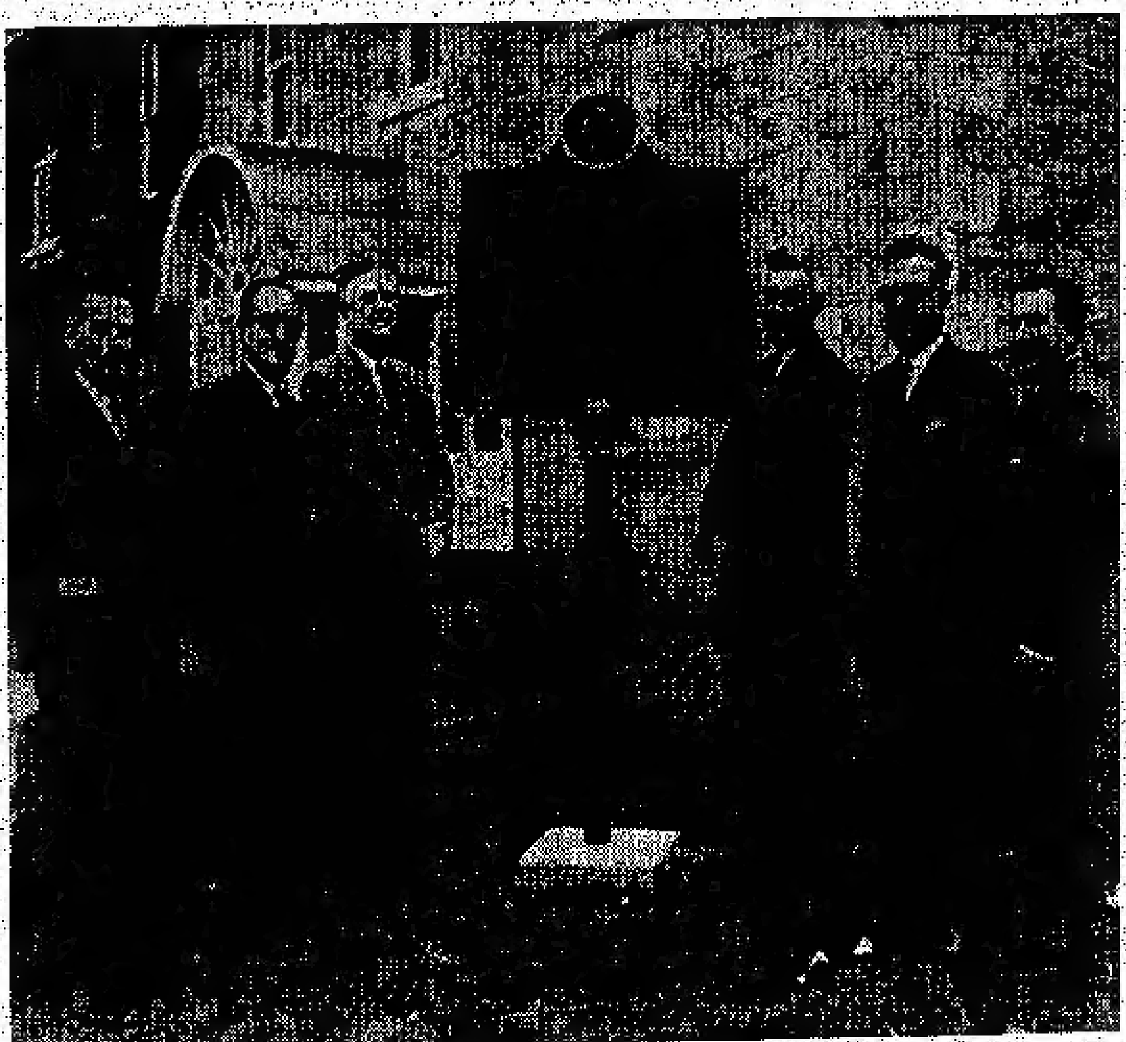

C'est le jeudi 7 octobre 1965, qu'ont eu lieu les cérémonies entourant le dévoilement de la plaque commémorative bilingue devant l'historique Palais de justice de L'Orignal. Cette plaque fait partie de la série actuellement érigée à travers la province par le Département du Tourisme et de l'Information, conseillé en ce sens par la Commission archéologique et des Sites historiques de l'Ontario. Parmi ceux qui ont pris part aux cérémonies étaient, de gauche à droite: M. Henri Proulx, C.R., Procureur de la Couronne; Son Honneur O.H. Chartrand, juge des comtés unis de Prescott et Russell; Dr G.F.G. Stanley, membre de la Commission des Sites historiques; M. W.E. Burton, préfet des comtés unis de Prescott et Russell; M. Alex Séguin, bailli de L'Orignal, et M. J.M. Gélineau, bailli de Hawkesbury.

CANADIANA

LE PLUS VIEUX PALAIS DE JUSTICE ENCORE EXISTANT EN ONTARIO!

A l'Orignal, jeudi 7 octobre 1965, ont lieu les cérémonies du dévoilement d'une plaque commémorative bilingue devant l'historique palais de justice de cette localité. Cette plaque fait partie de la série actuellement érigée à travers la province par le Département du Tourisme et de l'Information, conseillé en ce sens par la Commission archéoloique et des Sites historiques de l'Ontario.

Le programme de la journée a été organisé et commandité par les conseils des comtés unis de Prescott et Russell et par le président du comité de réception du comté, M. Marcel Gélineau, qui agira comme maître des cérémonies.

Voici quelques-unes des personnalités invitées à prendre la parole à cette occasion: M. E. Burton, gouverneur des comtés unis de Prescott et Russell, M. Alex Séguin, bailli de l'Orignal, l'honorable Louis P. Cecile, ministre du Bien-être public de l'Ontario, Dr G.F.G. Stanley, membre de la Commission archéologique et des Sites historiques. M. Henri Proulx, c.c. prononça l'allocution historique, et c'est à Son Honneur O.H. Chartrand, juge des comtés unis de Prescott et de Russell qu'est revenu l'honneur de dévoiler la plaque souvenir.

L'histoire municipale et légale des comtés de Prescott et Russell remonte au 22 mars 1816, lorsque ces deux comtés, désignés depuis 1800 furent formés, d'une partie du district d'Ottawa. Parmi les articles de la proclamation établissant ce nouveau district, il en est un qui prévoyait l'érection d'un palais de justice et d'une prison et un second qui accordait aux juges de paix, par voie de majorité, le pouvoir de décider du lieu où la cour siégerait.

Les registres officiels de la cour, encore conservés, notent qu'en avril 1816, la cour siéga dans la maison d'un colon de l'endroit, David Pattee, pour emménager par la suite dans une école du voisinage.

A ce point du récit, il est intéressant de s'arrêter un moment et de constater l'état dans lequel se trouvait le district d'Ottawa. Tout ceci est brièvement décrit par Robert Gourlay, un observateur contemporain, qui visita la région en 1818, M. Gourlay déclare que: "Ce district, récemment formé d'une partie du district de l'Est, n'avait aucune communication par voie terrestre avec les autres parties de la province, jusqu'à 1816, date à laquelle quelques émigrants écossais furent établis dans la partie haute de Lancaster et aidèrent à l'ouverture des routes".

"Par pur hasard, je traversai, à dos de cheval, durant la première semaine de juin 1818 les nouveaux postes, et j'y passai une couple de semaines".

"Les seuls établissements se trouvaient à Hawkesbury et à Longueuil et je ne pense pas que la population toute entière puisse s'élever à plus de 1,500 personnes, probablement un peu moins. En majorité, les terres appartiennent à des négociants de Montréal, etc., et les fermiers d'Hawkesbury furent tellement gardés en mains de tous temps sur des lots non taxés, qu'ils ne pouvaient faire que peu pour le bien public et leur propre bien-être".

Cet intéressant compte-rendu contemporain, bien que quelque peu partial, donne ouvertement une bonne idée des problèmes que durent affronter la population du district. L'isolation et l'absentéisme semblent avoir empêché le développement rapide de cette région.

Ce ne fut que vers le 15 janvier 1823 que les juges de paix furent d'accord sur le site du futur palais de justice. La majorité fixa l'emplacement de ce dernier à l'Orignal où un colon de l'endroit, Jacob Marston avait offert de donner deux arpents de terrain.

Durant l'année suivante, un comité de construction adjugea un contrat à MM. Donald McDonald et Walter Beckworth. Ces derniers reçurent l'ordre de déposer une obligation de £1000 garantissant l'achèvement du palais de justice pour le 10 janvier 1825. Le travail de construction avança à grands pas durant l'année 1824 car une inscription dans les registres de la cour signale que le 12 janvier 1825

(suite à la page 2)

CANADIANA . . .

(suite de la page 1)

la somme de 30 shillings du être payée au chef de police pour la construction d'un bloc contigu au nouvel édifice.

En septembre de cette même année le jury d'accusation ou grand jury fit l'inspection de l'édifice. Plusieurs détails, tel que la dimension des portes et des fenêtres, furent trouvés insuffisants. Cependant, une autre annotation dans les registres affirme que: "Le chef de police doit prendre possession du palais de justice et de la prison pour en faire l'usage projeté".

L'établissement des pionniers de l'Orignal devint ainsi le siège du district et endroit d'importance, puisque, à ce temps, les cours trimestrielles furent chargées à la fois de l'administration municipale et civile. L'Orignal centre du district d'Ottawa accrut en importance en 1835, quand un acte de la législature autorisa la cour du banc du Roi à tenir les sessions d'audition et de jugement, d'assises et d'arrêt provisoire "Nisi Prius" au palais de justice du district.

En 1848 l'Orignal était devenu un village de quelques 200 personnes, les bureaux du gouvernement et du district y étaient établis, comprenant les offices du juge de la cour du district, du juge de paix, du chef de police, de l'inspecteur des licences, des greffiers des comtés de Prescott et Russell du greffier du district, de l'assistant du député de la couronne et de l'inspecteur des écoles de la région. De plus, on trouvait un médecin-chirurgien et un avocat, un moulin à grain et une scierie, un ébéniste et un forgeron. Vers 1851 on signale que la population atteint les 400 personnes.

En 1860, un rapport fut reçu venant de la commission gouvernementale des inspecteurs du palais de justice et de la prison, recommandant la construction d'une nouvelle prison à l'arrière du palais de justice. A la même époque, l'Acte municipal de 1849 fut mis en vigueur, introduisant le système de base de tout gouvernement de comté.

Les comtés de Prescott et de Russell envisagèrent alors la tâche de pourvoir à l'administration d'une nouvelle prison.

Une réunion fut tenue le 13 novembre 1860 et une résolution fut passée établissant "que la nouvelle section de la prison devait être un édifice isolé, situé vis-à-vis du centre du palais de justice, à l'arrière de celui-ci, que catte nouvelle aile serait reliée à la prison actuelle par un corridor de pierre, et que le dit édifice devrait être de deux étages et d'à peu près quarante pieds carrés".

Les plans de ce nouvel édifice devait être soumis au gouvernement et l'acte d'approbation de ce dernier fut reçu en septembre 1861. Des soumissions furent demandées et en janvier 1862 une offre de $10,870 fut acceptée venant de MM. Mathews et Gallagher d'Ottawa. Les travaux de construction furent complétés la même année et le nouvel immeuble fut accepté par le conseil le 25 novembre.

Ces additions furent les dernières d'importance aux édifices du comté jusqu'à récemment. Heureusement la plus vieille partie, le palais de justice original et la prison ont été préservés et sont encore en usage. Ce simple édifice, sans prétention, dessiné d'une manière attrayante dans le style néo-classique des Loyalistes, a le privilège d'être le plus vieux palais de justice intact de l'Ontario; il fournit une preuve tangible de l'administration municipale et judiciaire des pionniers de la vallée de la rivière Ottawa.

L'Ordre de Jacques Cartier remplacé par l'Ordre Jean Talon au Québec

"Ce n'est pas tous les jours que l'on peut s'adresser à des ressuscités! Les Canadiens français, au cours de leur histoire, ont laissé derrière eux, tant d'oeuvres mortes qui ne nous apportent plus que de nostalgiques souvenirs. Mais enfin, vous êtes là: et bien vivants! Le manche de la cognée encore à la main! Que cette résurrection fait plaisir au vieillard que je suis devenu!" C'est en ces termes que le Chanoine Lionel Groulx débutait son message aux délégués des ex-C.O.J.C. du Québec, représentant 105 centres différents, réunis en assemblée constituante, pour la fondation d'une nouvelle société sous le vocable de l'Ordre de Jean Talon, appelé à succéder, dans le Québec, à l'Ordre Jacques-Cartier, dissous il y a quelques mois, après 35 années d'existence.

Au cours de ces assises, les délégués ont proclamé "que toute l'action du nationalisme canadien-français doit tendre à assurer l'édification progressive dans le Québec d'un véritable Etat national et l'instauration dans un climat démocratique d'un régime d'émancipation et de progrès pour la communauté comme pour les individus".

Les congressistes ont approuvé un programme d'action de plus de 100 pages, élaboré par un groupe de spécialistes canadiens-français et couvrant les domaines suivants: politique et constitutionnel; économie, langue et culture.

Parmi plus de cent propositions adoptées dans ces différents domaines, on note entre autres:

—récupération par le Québec de la juridiction complète et exclusive des politiques sociales y compris le domaine de la sécurité sociale;

—extension au domaine international des compétences reconnues au Québec particulièrement en ce qui a trait à l'éducation, à la culture, à la sécurité sociale et au travail;

—création de la Banque du Québec qui jouera pour l'Etat québécois le rôle normal d'une banque centrale;

—nationalisation progressive et partielle des ressources naturelles, dans les secteurs où l'action de la coopérative, de l'entreprise privée, des régies mixtes et des sociétés mixtes serait insuffisante;

—nationalisation des entreprises de télécommunications, des transports aériens et ferroviaires dans le cadre de l'Etat;

—intégration de l'agriculture aux cycles du commerce et de l'industrie et appui au syndicalisme agricole;

—promulgation d'une charte du travailleur;

—gratuité immédiate de l'enseignement secondaire dans tous les secteurs et gratuité progressive de l'enseignement supérieur d'ici 1970;

—d'ici 1970, prolongation de la scolarité obligatoire — jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le seul critère des méthodes d'action du nouvel Ordre québécois sera celui de l'efficacité.

En communiquant ces renseignements, le porte-parole autorisé, M. Irénée Daigle, secrétaire exécutif de l'O.J.T., précisa que c'est le premier communiqué de presse émis par l'Ordre.

Des prélats renoncent à leurs titres et insignes

QUEBEC — Les prélats domestiques de l'archidiocèse de Québec ont adressé à son éminence le cardinal Roy une pétition dans laquelle ils se disent prêts à renoncer à leurs titres et à leurs insignes afin d'être en accord avec l'idéal de pauvreté proposé au Concile. Les prélats soutiennent également que ces insignes et titres n'ont plus de sens dans le monde d'aujourd'hui. Ils expriment le voeu que l'on cherche, à l'avenir, "des méthodes moins spectaculaires, moins onéreuses et moins permanentes de souligner l'importance d'une fonction ou les mérites d'un prêtre".

Ecoutez votre poste français CFBR - 550

LE GIN de KUYPER

BLENDED GIN—DISTILLÉ À MONTRÉAL

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

Johs deKuyper & Son

DEPUIS 1695

Achetez les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada

Que vous rouliez bicyclette ou limousine, trottinette ou carrosse doré . . . Que vous ayez 5 ans ou 105 ans, les Obligations d'Épargne du Canada sont pour vous.

Vous pouvez les acheter en coupures de $50, $100, $500, $1,000 ou $5,000 jusqu'à concurrence de $10,000 par personne. Elles paient intérêt annuellement au taux de 4½% pour chacune des 2 premières années, 5% pour chacune des 6 années suivantes et 5½% pour chacune des 4 dernières années, soit un rendement moyen de 5.03% si vous les gardez jusqu'à l'échéance, dans 12 ans. Mais vous pouvez toujours les encaisser à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru.

Banques, courtiers en valeurs mobilières, sociétés de fiducie, caisses populaires, tous en vendent au comptant ou par versements. Vous pouvez aussi en acheter à votre travail par retenues sur le salaire.

Peu importe le moyen de locomotion, rendez-vous sans tarder acheter vos Obligations d'Épargne du Canada.

Rien de pareil pour épargner!

Arts Graphiques Ltée
Imprimerie et brochage
122 Elm e. Sudbury 673-0700

L'AMI DU PEUPLE
Sudbury, Ontario — le 28 octobre, 1965

Librairie Loisirs
Fournitures et livres de classe
122 Elm e. Sudbury 673-0700

LE COURRIER DOMINICAL

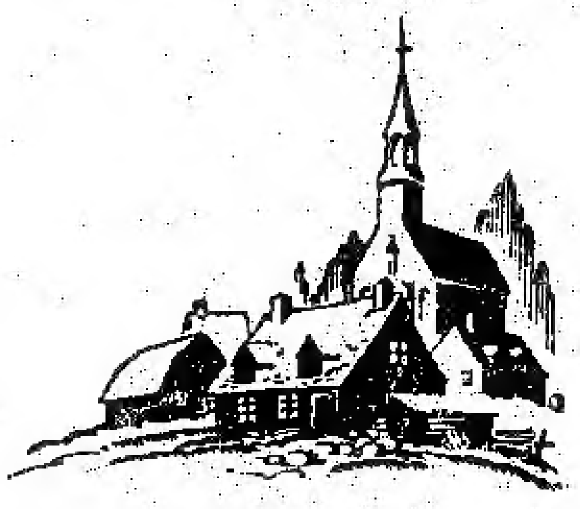

"La paroisse est un centre de secours mutuel où doit régner le précepte de la charité"

PAUL VI

Réfutation des préjugés contre les religieuses

Il arrive souvent que des laïcs, ou même des membres du clergé, qualifient les Religieuses de "bonnes soeurs", en assaisonnant cette qualification de quelques grains de moquerie. Il va sans dire que les Religieuses n'aiment guère cette appellation et elles ont raison.

Etant aumônier de religieuses depuis de nombreuses années, l'on me permettra sans doute que, en toute justice, je fasse une certaine mise au point. Qu'on veuille bien croire que si j'agis ainsi, ce n'est aucunement sous la pression des religieuses elles-mêmes, ni pour m'attirer leurs faveurs. Ma seule ambition est de faire un acte de justice à l'égard des religieuses qui, il faut bien l'admettre, se dévouent au service des enfants, des malades, des pauvres, etc., n'ayant pour récompense immédiate que la satisfaction de travailler pour Dieu et pour le prochain.

Sans doute, dans les oeuvres de bienfaisance qu'elles accomplissent et dans leur vie, il se glisse des imperfections, parfois des abus; néanmoins, il faut admettre que même si elles se sont consacrées à Dieu, elles demeurent des personnes humaines, qui sont faillibles en dépit de leur bonne volonté. Il y a des gens, ayant parfois grandement bénéficié du dévouement et de la charité des religieuses, qui sont terriblement sévères pour juger les imperfections qu'ils constatent — ou beaucoup plus souvent qu'ils croient constater! — chez elles. Ils ne voient que les imperfections, réelles ou imaginaires, sans remarquer les qualités et les vertus.

Un jour, je causais avec des religieuses que je rencontrais pour la première fois. Après leur avoir dit que j'étais aumônier de religieuses depuis 18 ans, l'une d'entre elles ajoutait: "Vous connaissez donc tous les défauts des soeurs". Je lui répondis: "Oui, je connais tous les défauts des soeurs, mais je connais aussi toutes les qualités". Malgré toutes les petites misères qui existent chez les religieuses, et qui dans l'ensemble sont inévitables pour des personnes qui vivent encore sur la terre, il y a aussi chez elles — et surtout, faudrait-il dire — beaucoup de bonne volonté et de dévouement: ce qui, sans aucun doute, plaît grandement à Dieu.

Il y a des prédicateurs de retraites qui prétendent que de nombreuses religieuses sont en enfer: cela est sûrement une erreur. La preuve de cette erreur est très facile à établir. En effet, qui parmi nous — laïcs, prêtres ou religieuses — connaît une seule religieuse qui soit morte dans de mauvaises dispositions? . . . J'ai posé la question à plusieurs, et personne n'a pu me rapporter un seul cas du genre.

Or, si toutes les religieuses, du moins à notre connaissance, meurent avec de bonnes et même d'excellentes dispositions, elles ne peuvent qu'aller au Ciel! . . . J'en souhaite autant à tous ceux qui prennent un plaisir équivoque à railler les "bonnes soeurs", pour lesquelles Dieu est beaucoup plus indulgent que certains membres de notre pauvre humanité! . . .

Oliva Melançon, c.s.c.

La Librairie Loisirs
Le foyer de la bonne lecture à Sudbury
122 Elm E. 673-0700

UN PEU DE RESPECT POUR LE PAPE

Le Pape est le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Sans doute, il n'est pas le Christ Lui-même, mais il reçoit des grâces spéciales pour gouverner l'Eglise. En conséquence, il mérite notre respect, ce qui signifie notamment que nous devons pas critiquer à la légère ses directives et ses comportements.

Malheureusement, nous lisons assez souvent dans les journaux et les revues, des commentaires ou des critiques concernant le pape qui dénotent, chez les auteurs, de l'infantilisme et de la suffisance . . . Par exemple, le pape demandait aux Pères du Concile de ne pas discuter publiquement du célibat ecclésiastique, pour des raisons certainement très valables. Or, on lisait dans un journal que cet acte d'autorité du pape était mal venu, qu'il aurait été mieux de permettre la discussion pour décider ensuite de la question! Et l'auteur ajoutait que lui-même, ayant beaucoup fréquenté le clergé, connaissait bien le problème! . . . Est-il réellement vraisemblable qu'un simple laïc connaisse mieux ce problème que le Pape? Il faut tout de même avoir un peu plus de sérieux, et un peu moins de fatuité et de suffisance.

Tout récemment, on publiait, dans une "excellente" revue, un commentaire de la récente encyclique sur la Sainte Eucharistie, dans laquelle S.S. Paul VI affirmait que "les motifs ne manquent pas, (surtout dans le domaine liturgique), d'être soucieux et préoccupés". Or, un clerc, savant et prudent (!), parlait de "la tendance à l'inquiétude qui apparaît peut-être dans le tempérament de Paul VI". Il faut être bien aveugle pour ne pas voir les sujets réels d'inquiétude que suscitent dans l'Eglise certains courants d'idées et certaines pratiques pastorales.

Depuis quelques mois, en effet, les Episcopats de plusieurs pays ont fait des mises en garde très fermes contre les idées tendancieuses et mêmes erronées, qui sont répandues un peu partout. Qu'on se rappelle aussi, par exemple, le Père Bugnini, secrétaire du Conseil pour l'application des décrets conciliaires sur la liturgie, qui écrivait qu'il se rencontre actuellement tellement de choses "étonnantes" dans la liturgie, que "les poils de son corps se dressent d'horreur", en reprenant ainsi une pensée de Job. Et combien d'autres témoignages pourrions-nous rapporter? Tout cela prouve que le Souverain Pontife est bien loin d'être une personne "timorée", qui voit des dangers seulement apparents!

(suite à la page 6)

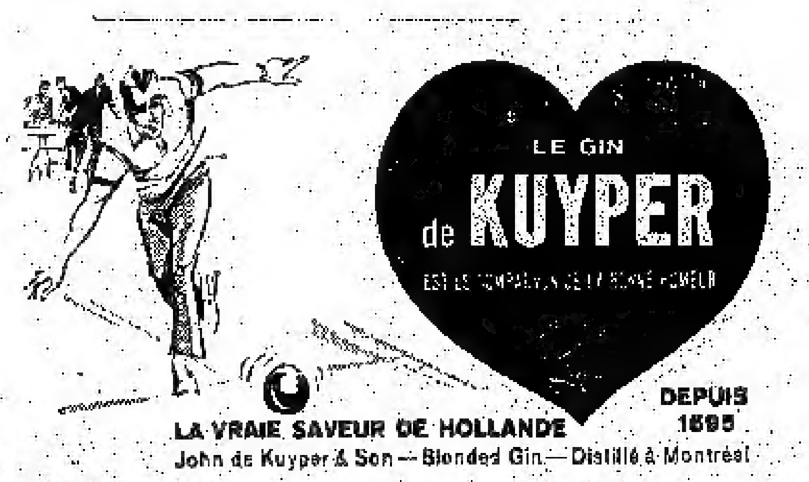

. . . cà vous regarde

par
Henri Béchard, S.J.
vice-postulateur national de la cause de la vénérable Kateri Tekakwitha

De temps en temps, le supérieur de la mission canadienne, le Père Frémin, prêchait ou se permettait de prêcher aux convertis le devoir de la restitution. Le décembre précédant l'arrivée de Kateri Tekakwitha, le dogique ou catéchiste, Paul Honoguenhag exhorta vivement ses compatriotes à se disposer à la fête de Noël. La jeune femme a sans conteste entendu de semblables exhortations.

A la fin de sa vie, le Lys des Agniers ne s'est pas inquiétée de la restitution de biens mal acquis. Et pour cause: même fort jeune, Kateri avait toujours partagé le sentiment commun des siens au sujet du vol. Sans doute, ce vice existait, mais chez eux il était peu répandu. Dans leurs villages, pas de loquets, de serrures ni de clés. Ce n'est qu'après l'arrivée des mercantis blancs et sous l'influence des liqueurs alcooliques qu'ils commencent à s'écarter de leur ancienne rigueur. Soupçonné d'un tour d'escogriffe, un Iroquois devait comparaître devant le conseil des chefs, avouer sa faute en cas de culpabilité, rendre son bien au légitime propriétaire et se laisser dire en face ses vérités par chacun des guerriers présents. C'était la réprobation générale, la pire punition qu'ait pu subir un altier et dur Iroquois. Pour Kateri, passée au christianisme, le respect de la propriété des autres a atteint à une dimension divine. Chez aucun des témoins de sa vie, pas la plus légère allusion à un manquement de cette espèce. Il en fut de même quant à son respect de la réputation du voisin.

Dès ses premières semaines à Saint-François-Xavier, la nouvelle venue se plaça sous la direction d'une femme sage et avisée, cette Anastasie Tegonhatsihongo, déjà nommée. Celle-ci la prévint contre la médisance. Sa dirigée de lui demander de quoi il s'agissait. "Il ne faut pas s'étonner si elle ne savait point ce que c'était que médisance, ni en spéculation ni en pratique, puisqu'on ne lui a jamais entendu dire du mal à personne, non pas même de ceux qui la calomniait. Le vice de la médisance lui fut toujours inconnu." Le Père Cholenec est aussi catégorique: ". . . Quoique les Indiennes soient naturellement fort enclines à s'entretenir les unes les autres, on a remarqué dans celle-ci que jamais il ne lui est sorti de la bouche une parole contre qui que ce soit."

Renseignez-vous davantage au sujet de la vénérable Kateri Tekakwitha. Ecrire au Centre Kateri (un timbre-poste, s.v.p.), Casier postal 70, Caughnawaga (Québec).

Un compte d'épargne
pour ces choses précieuses qu'on ne pourrait s'accorder autrement...
Visitez sans délai la
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

L'AMI DU PEUPLE

Fondé en 1942

Journal hebdomadaire publié et imprimé par
— Les Arts Graphiques Limitée —
122 rue Elm e. — Sudbury, Ontario

$3.00 par année

- Membre -
Association des Hebdomadaires de Langue Française du Canada - Central Press Canadian - Canadian Weekly Newspaper Association

Directrice
Mme Yvonne Lemieux

Rédacteur-en-chef
Germain C. Faucon

Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Tournée aérienne de l'Ontario septentrionale par nos députés

TORONTO — Même si les membres de l'Assemblée législative de l'Ontario avaient déjà participé à de nombreuses tournées en diverses régions de la province, la tournée aérienne de l'Ontario septentrional, du 28 juin au 4 juillet 1965, fut la toute première du genre. Au moment du départ, Monsieur A. Kelso Roberts, ministre des Terres et Forêts qui souhaitait la bienvenue aux voyageurs, leur fit remarquer la longueur du voyage à travers le nord-ouest de l'Ontario et les confins septentrionaux de la province, voyage au terme duquel, six jours plus tard, les hôtes auraient parcouru tout près de 3,000 milles par avion.

Le premier ministre, Monsieur John P. Robarts, bien qu'il n'ait pu accompagner le groupe que jusqu'à Fort Frances, exposa le but principal de cette tournée dans son allocution aux voyageurs aériens:

"Au cours de cette tournée aérienne de l'Ontario septentrional, organisée par le ministère des Terres et Forêts, des membres de l'Assemblée législative auront l'occasion de constater de visu l'immensité des régions de notre grand nord et d'entendre parlés, de vive choix, des richesses naturelles qu'elles recèlent.

"Ils visiteront des collectivités prospères, au seuil d'un brilliant avenir, dans un décor inviolé, dans une nature à la fois accueillante et invitante aux perspectives illimitées et qui, après avoir été le théâtre de tant de surprises, en laissent deviner encore bien davantage.

"Vous y trouverez des citadins entreprenants, des pionniers de la technogénie, une population qui fait preuve de détermination et d'imagination, et tous s'acquittent de leurs tâches respectives pour la mise en valeur d'une région si vaste qu'elle ne peut qu'avoir des répercussions considérables sur la province toute entière.

"Le bien-être de la population de l'Ontario septentrional est un sujet de préoccupation continuelle car l'essor éventuel de l'Ontario dépend de chaque phase de notre économie et de la mise en valeur de nos richesses."

On a pu rendre compte dès le départ du degré de perfection apporté à l'organisation du transport en tout confort et en toute sécurité de plus de 70 voyageurs répartis dans une douzaine d'appareils Otter et Beaver qui devaient entreprendre une tournée de sept jours sans encombre, au moment même où les hôtes se réunissaient à la base aérienne du ministère des Terres et Forêts, à Port Arthur. Plusieurs hôtes arrivèrent par avion de Toronto, dans des appareils d'Air Canada. Pas plus de sept personnes furent affectées à chaque appareil, y compris le mécanicien et le pilote bien que l'Otter puisse transporter dix personnes. Les voyageurs prirent toujours place à bord des mêmes appareils durant tout le périple. Monsieur Roberts avait prévu un appareil de renfort, en plus des onze appareils réguliers, comme mesure supplémentaire de sécurité.

Code d'éthique des embaumeurs de l'Ontario

OTTAWA — L'Association des entrepreneurs funéraires de la province d'Ontario a approuvé un "code d'éthique", et a décidé que les membres qui n'y adhéreraient pas seraient exclus de l'organisme. Le code prévoit notamment que: les membres doivent procurer leurs services à quiconque les désire, peu importe sa capacité de payer; les membres ne doivent critiquer ceux qui veulent obtenir des services minima à un coût minimal; les membres doivent faire connaître clairement le prix total des frais funéraires et informer de façon suffisante tout client des frais supplémentaires qui peuvent survenir; les membres doivent prendre bien garde d'induire le public en erreur au sujet des implications légales de l'embaumement et des autres arrangements funéraires.

2e session des Jésuites en sept. '66

CITE DU VATICAN — La Congrégation générale des Jésuites a décidé de suspendre ses travaux le 15 juillet et de tenir une deuxième session en septembre 1966.

Ce sera la première fois dans l'histoire de la compagnie qu'une congrégation générale tiendra plus d'une session. Cette décision a été prise en raison du fait que le programme ne pouvait être épuisé au cours de cette session qui, comme on sait, s'est ouverte le 7 mai dernier. A l'adoption de cette décision, a contribué aussi la nécessité de tenir compte des décisions que prendra le concile qui doit terminer en décembre.

Le père Pedro Arrupe, préposé général, a d'autre part, procédé à la nomination des 11 assistants régionaux qu'il pourra remplacer après avoir pris l'avis des provinciaux des provinces auxquelles ils appartiennent.

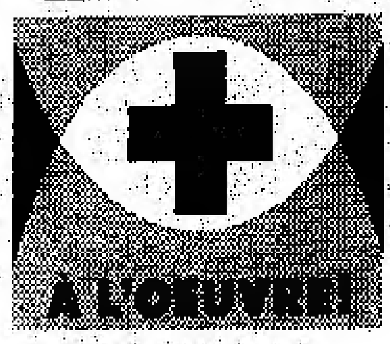

Guy Provost incarne le docteur Schweitzer dans les *Visages de l'amour*, émission radiophonique présentée du lundi au vendredi à midi quinze, au réseau français de Radio-Canada. Il est entouré de Françoise Faucher, Denise Morelle, Jacques Auger et Jean-Louis Paris.

Achetez des Obligations d'Épargne du Canada... Rien de plus facile!

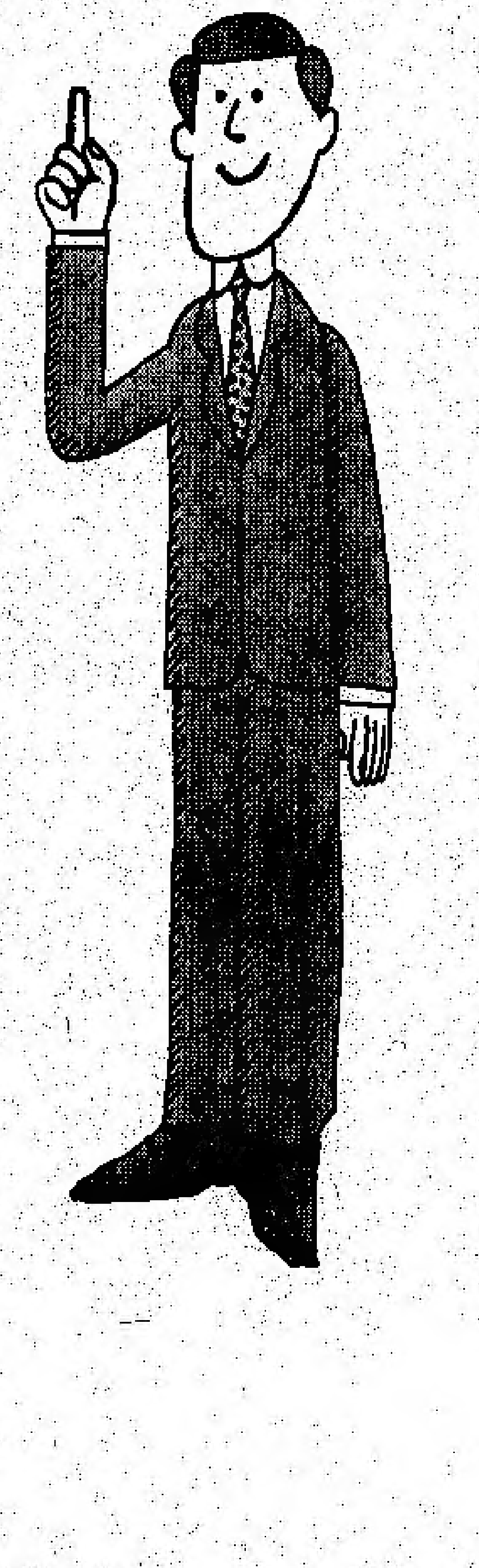

Entrez et dites:
"Mademoiselle! Des Obligations d'Épargne, s'il vous plait!"

Personne ne sera surpris. C'est avec le sourire qu'on vous présentera une formule de commande.

Rien d'époustouflant! Une formule toute simple. Vous indiquez vos nom et adresse. Vous choisissez ensuite le montant, de $50 à $10,000; le mode de paiement, comptant ou par versements.

Quelques signatures et le tour est joué. C'est facile, c'est rapide. Et votre obligation vous rapporte en moyenne 5.03% d'intérêt par année si vous la conservez jusqu'à échéance. Elle garde toujours sa pleine valeur nominale. Vous voulez l'encaisser? Rien de plus simple! C'est de l'argent instantané. Présentez-la à votre banque ou caisse populaire. En quelques instants, vous avez votre argent, plus l'intérêt.

Qui les vend? Banques, courtiers en valeurs mobilières, sociétés de fiducie, caisses populaires, tous en vendent. Vous pouvez aussi en acheter à votre travail par retenues sur le salaire.

Achetez donc sans tarder des Obligations d'Épargne du Canada. Rien de pareil pour épargner!

Une vedette de "CHEZ MIVILLE"

Qui ne connaît pas le Père Ambroise? Sa barbe et son dynamisme sont ses caractéristiques principales. Et son passeport. Dont il se sent souvent, d'ailleurs, étant globe-trotter émérite. Il a parcouru le monde, en toutes saisons. Il a suivi toutes les routes imaginables. Il en a même tracé. C'est un chef de file.

L'été dernier encore, il a pris la clé des champs . . . il s'est rendu en Italie, en France et en Suisse. Il a rencontré de nombreux amis qu'il a interviewés et qu'il nous présente depuis déjà quelques semaines au cours de l'émission "Nos frères, les hommes", diffusée au réseau français de télévision de Radio-Canada, le vendredi à 5 h. 30.

Vous avez sans doute vu l'émission? Le Père Ambroise, avec une abondance de mots, des images très belles, nous présente des gens fort sympathiques qui ont tous un trait commun: la simplicité.

En effet, dans cette série, le Père Ambroise s'est éloigné des vedettes et des hommes dont la carrière les met en évidence; il nous présentera, tour à tour, un pêcheur, un agriculteur, un Indochinois, un curé de paroisse, une brodeuse, un peintre, une mère de famille protestante, un contremaître à la retraite, un pharmacien, une chanteuse, etc. "Tous, de dire le Père Ambroise, sont nos soeurs et nos frères qui vivent les mêmes joies et les mêmes peines et qui désirent avec ardeur une vie heureuse et pleine."

Ces personnes rencontrées, en plus de nous parler de leurs activités quotidiennes, leurs préoccupations quotidiennes, nous décrivent le décor dans lequel ils vivent; nous faisons donc un peu d'histoire, l'Europe étant riche en valeurs historiques et artistiques.

Pour mener à bonne fin la préparation de cette série de quarante émissions, le Père Ambroise, pendant son périple de huit mois en Europe, était accompagné de Claude Caron, réalisateur, Guy Laval-Fortier, cinéaste et Lise Picard-Caron, monteuse.

Cette présente série, qui a fort bien démarré et qui s'intitule **Nos frères, les hommes**, sera suivie d'autres émissions. Où se rendra le Père Ambroise cette fois? Il restera au Canada. Mais oui! Il le parcourra d'est en ouest en nous faisant voir les aspects fort divers que peut prendre notre pays quand on le traverse d'un bout à l'autre. Il fera le tour des provinces, en nous soulignant les caractéristiques de chacune, les richesses naturelles et il aura comme invité, chaque semaine, un ministre, un chansonnier, une personnalité en rapport avec la région visitée. Cette série sur le Canada, qui est prévue pour 1967, sera présentée en couleurs. Et le Père Ambroise d'ajouter: "Que pensez-vous d'un Félix Leclerc, sa belle tête blanche se détachant sur un décor d'automne canadien?"

A la simplicité de la série, dont nous avons fait mention au début de cet article, s'ajoute l'amitié. "Le téléspectateur, nous dit le Père Ambroise, aura chaque semaine l'impression justifiée de participer à la vie d'un pays, d'une province, d'une paroisse, d'un quartier ou même d'une famille. Les hommes, au-delà du pittoresque de leur folklore propre, selon les pays, sont tous tellement semblables . . . à la recherche de Dieu, de l'amour et du pain de leur vie de chaque jour."

Cette série, en principe, s'adresse aux adolescents, c'est-à-dire aux téléspectateurs de 12 à 18 ans. Pourtant, ils sont de tous les âges les téléspectateurs qui regardent le Père Ambroise. Pourquoi? Parce qu'il sait trouver les mots qui font image, les images qui complètent l'exposé présenté et parce que, grâce à son dynamisme et sa verve inégalée, il sait retenir l'attention.

En terminant, et pour vous inviter à regarder cette émission, si vous ne l'avez déjà fait, le Père Ambroise ajoute: "Dans notre monde de bombes nucléaires et de champignons atomiques, il est bon de communiquer dans la joie avec ceux qui, partout sur la terre, vivent dans la paix et sont chaleureux dans leur coeur."

Cette émission, Nos frères, les hommes, est télévisée le vendredi à 5 h. 30 du soir, au réseau de Radio-Canada.

La Croix-Rouge
vous représente
toujours et partout

Plusieurs comédiens des plus sympathiques jouent dans le téléroman *Septième-Nord*, présenté au réseau de télévision de Radio-Canada, le mardi soir à 8 heures. Sur cette photo, nous voyons Danielle Fugère (infirmière), Claude Brabant (réceptionniste) et Jacques Godin (interne).

Vous aurez profit à lire
L'AMI DU PEUPLE
ABONNEZ-VOUS SANS TARDER
$3.00 par année
L'Ami du Peuple, Case Postale 696, Sudbury, Ontario

Nom ....

Adresse ....

....

(PRIERE D'ECRIRE LISIBLEMENT)

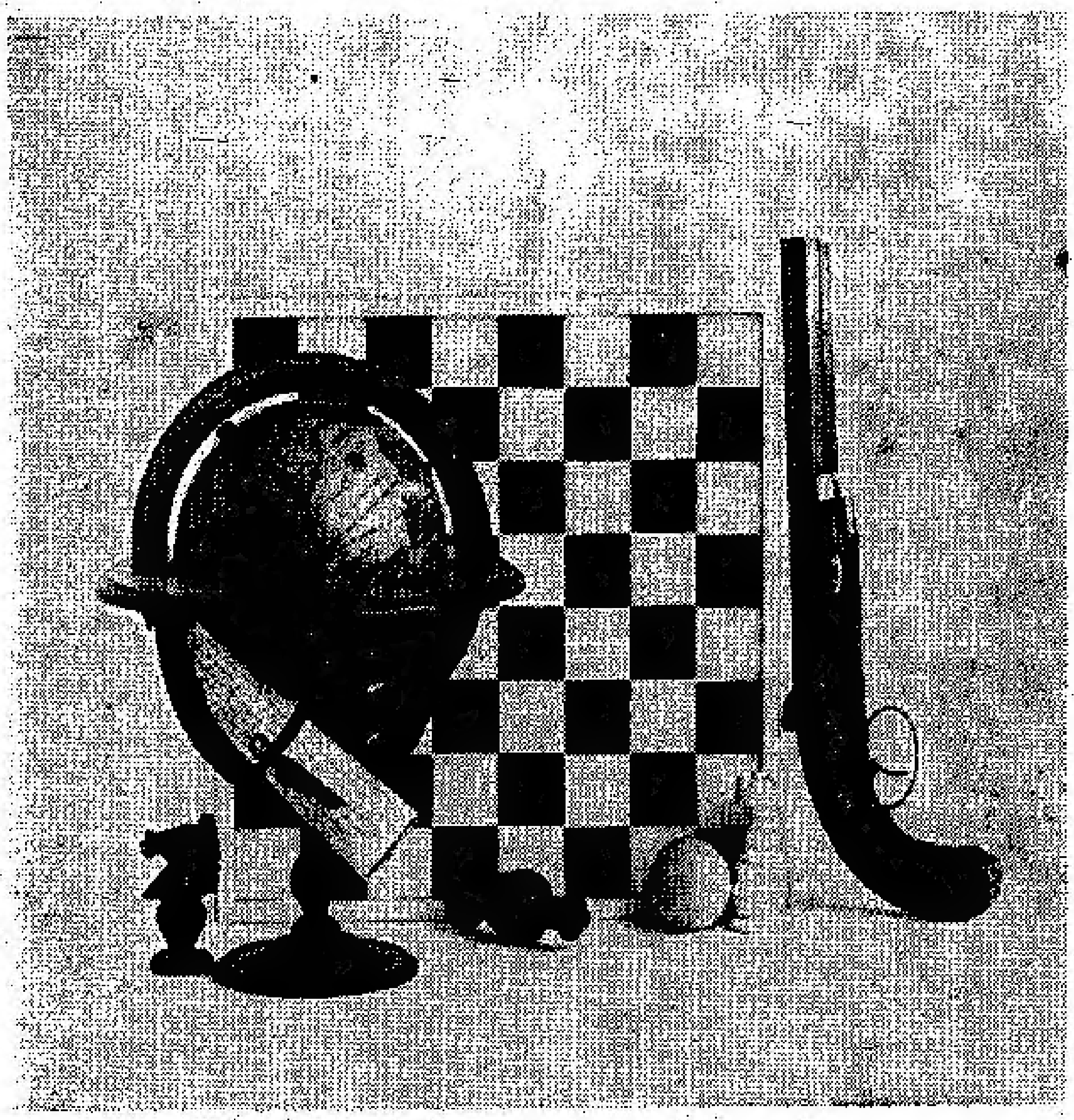

Un compte d'épargne
pour ces choses précieuses qu'on ne pourrait
s'accorder autrement...

Visitez sans délai la
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

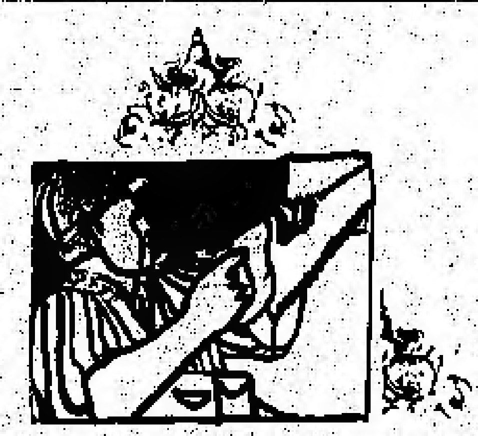

PROJETEZ VOS TRAVAUX D'HIVER DÈS MAINTENANT

Décidez aujourd'hui de faire exécuter toutes ces améliorations l'hiver prochain comme: la réparation de la tondeuse à gazon et des moustiquaires, la vérification de la voiture et du moteur hors-bord, le nettoyage des tentures, des tapis, le rembourrage des meubles et la réparation des appareils électriques. Pour éviter les longs délais possibles au printemps, faites faire vos réparations et remises à neuf durant la saison d'hiver, c'est plus facile, efficace et rapide. Informez-vous à votre banque pour un prêt à bas intérêt sur l'amélioration des maisons de la LNH. Projetez d'avance. Soyez dès maintenant un adepte des travaux d'hiver.

Tout le monde profite d'une augmentation du travail d'hiver.

Publié avec l'autorisation de l'hon. Allan J. MacEachen, ministre du Travail, Canada

CLAUDE BOISVERT par FRASER WILSON

CFBR-550

DIMANCHE

5.58	Ouverture
6.00	Nouvelles
6.05	Variétés Dominicales
6.30	Pause Sportive
7.00	Nouvelles
7.05	Variétés Dominicales
7.30	Sport en bref
7.32	Variétés Dominicales
8.00	Nouvelles
8.05	Variétés Dominicales
8.30	Sport en bref
8.32	Variétés Dominicales
8.55	Nouvelles
9.00	Les Grandes Valses
9.30	Musiques Sud-Américaine
10.00	Nouvelles
10.05	Accordéon Vedette
10.30	Folklore
11.00	Nouvelles
11.05	Palmarès de la Semaine
12.00	Nouvelles
12.05	Dimanche Midi
1.00	Radio Journal
1.10	Dimanche Midi
1.30	Terre Nouvelle
2.00	Nouvelles
2.05	Jeunesse en Chansons
3.00	Nouvelles
3.02	Jeunesse en Chansons
4.00	Nouvelles
4.02	Sur Quatr'Roues
5.00	Nouvelles
5.05	Cabaret du Retour
5.25	Sport ce Soir
5.30	Cabaret du Soir
6.00	Nouvelles
6.05	Cabaret du Retour
7.00	Nouvelles
7.05	Cabaret du Retour
8.00	Nouvelles
8.05	Cabaret du Retour
9.08	Nouvelles
9.13	Fermeture

LUNDI AU VENDREDI

5.58	Ouverture
6.00	Nouvelles
6.05	Réveil Musical
6.30	Pause Sportive
6.32	Réveil Musical
7.00	Nouvelles
7.05	Réveil Musical
7.30	Sport en bref
7.32	Réveil Musical
8.00	Nouvelles et Sports
8.10	Réveil Musical
8.30	Sport en bref
8.32	Réveil Musical
9.00	Actualités Locales
9.05	Rythmes et Fantaisies
10.00	Nouvelles
10.05	Rythmes et Fantaisies
10.30	Pour ceux qui aiment
	Lundi et Mercredi
	Hier et Aujourd'hui
	Mardi et Jeudi
	Pourquoi pas
	Vendredi
10.50	Pause Musical
10.55	Nouvelles
11.00	Chansons Vacances
12.00	Nouvelles
12.05	Chansons Vacances
12.30	Deuxième résumé
12.40	Chansons Vacances
12.55	Sport Midi
1.00	Radio Journal
1.10	Chansons Vacances
1.30	Chevaliers de la table ronde
2.00	Nouvelles
2.05	Chevaliers de la tabe ronde
2.30	Jeunesse dorée
2.45	Les visages de l'amour
3.00	Nouvelles
3.02	Partage du jour
3.30	Fémina
3.45	Psychlogie de la vie quotidienne
3.57	Nouvelles
4.00	Radio Sacré-Coeur
4.15	Succès et Nouveautés
5.00	Nouvelles
5.05	Pirouette Musicale
5.25	Sport ce soir
5.30	Pirouette Musical
6.00	Nouvelles
6.05	Musique Légère
7.00	Nouvelles
7.05	Musique légère
7.30	Rendez-vous de la jeunesse
8.00	Nouvelles
8.05	Rendez-vous de la jeunesse
9.08	Nouvelles
9.13	Fermeture

SAMEDI

5.58	Ouverture
6.00	Nouvelles
6.05	Réveil Musical
6.30	Pause sportive
6.32	Réveil Musical
7.00	Nouvelles
7.05	Réveil Musical
7.30	Sport en bref
7.32	Réveil Musical
8.00	Nouvelles et sports
8.10	Réveil Musical
8.55	Actualités Locales
9.00	Radio Journal
9.02	Au soleil du matin
9.30	Pot Pourri du samedi
10.00	Nouvelles
10.05	Pot ourri du samedi
11.00	Nouvelles
1105	Pot Pourri du samedi
12.00	Nouvelles
12.05	Diner Musical
12.30	Deuxième Résumé
12.40	Diner Musical
12.55	Sport Midi
1.00	Radio Journal
1.10	Intermède
1.30	Telstar
2.00	Chorales du Canada français
2.30	Extraits d'Opéra
3.00	Nouvelles
3.05	Chansons de France
3:55	Nouvelles
4.00	Radio Sacré-Coeur
4.15	Classique à la mode
5.00	Nouvelles
5.05	Chansons populaires
5.25	Sport ce soir
5.30	Chansons populaires
6.00	Nouvelles
6.05	Musique Légère
7.00	Nouvelles
7.05	Musique légère
7.30	Rendez-vous de la jeunesse
8.00	Nouvelles
8.05	Rendez-vous de la jeunesse
9.08	Nouvelles
9.13	Fermeture

CBFST-TV
Radio-Canada

SAMEDI

12.00	Musique
1.55	Téléjournal
2.00	Baseball
4.30	Ulysse et Oscar
5.30	Monsieur Pla-Pla
6.00	Les As des quilles
6.30	Téléjournal
6.45	Langue vivante
7.00	Jeunesse oblige
8.00	Les beaux yeux d'Agathe
8.30	Billet de faveur
10.00	Le fantôme du Louvre
10.30	Téléjournal
10.45	Nouvelles du sport
11.00	Cinéma

DIMANCHE

2.00	Connaissance du monde
3.00	Au-delà des apparences
3.30	Sports du monde
5.00	Le Canada en guerre
5.30	Ciné-jeunesse
6.30	Les travaux et les jours
7.00	Robin des bois
7.30	Caméra 65
8.00	Le corsaire de la reine
8.30	Wilfrid Pelletier rencontre
9.00	Cinéma du dimanche
10.30	Téléjournal
10.45	Sport-Dimanche
11.00	D'hier à demain
12.00	L'Inspecteur Leclerc

LUNDI

12.00	Musique
1.55	Téléjournal
2.00	Long métrage
3.30	Long métrage
5.00	Bobino
5.30	Rue de l'Anse
6.00	Médard et Barnabé
6.30	Téléjournal
6.50	Nouvelles du sport
7.00	Aujourd'hui
8.00	Mon pays, mes amours
8.30	Panique
9.00	En vacances avec . . .
9.30	Chasse et pêche
10.00	P.S.
10.30	Téléjournal
10.45	Supplément régional
10:54	Nouvelles du sport
11.00	Composez 999
11.30	La Toile d'araignée

MARDI

9.00	Mire
12.00	Musique
1.55	Téléjournal
2.00	Long métrage
3.30	Long métrage
5.00	Bobino
5.30	Des fourmis et des hommes
6.00	Mes trois fils
6.30	Téléjournal
6.50	Nouvelles du sport
7.00	Aujourd'hui
8.00	Lucille Dumont
8.30	Les barons de la pègre
9.30	Le train bleu
10.00	Intérêt et principal
10.30	Téléjournal
10.45	Supplément régional
10.54	Nouvelles du sport
11.00	Ciné-club

MERCREDI

12.00	Musique
1.55	Téléjournal
2.00	Long métrage
3.30	Long métrage
5.00	Bobino
5.30	Grangallo et Petitro
6.00	Denis la petite peste
6.30	Téléjournal
6.50	Nouvelles du sport
7.00	Aujourd'hui
8.00	Le millionnaire
8.30	Cité sans voiles
9.30	Le bonheur conjugal
10.00	Signé Berthe et Blanche
10.30	Téléjournal
10.45	Supplément régional
10.54	Nouvelles du sport
11.00	Cinéma

JEUDI

9.00	Mires
12.00	Musique
1:55	Téléjournal
2.00	Long métrage
3.30	Long métrage
5.00	Bobino
5.30	Au clair soleil
6.00	Mes trois fils
6.30	Téléjournal
6.50	Nouvelles du sport
7.00	Aujourd'hui
8.00	Cinéma de Paris
9.30	Les fables de La Fontaine
10.00	Sérénade
10.30	Téléjournal
10.45	Supplément régional
10.54	Nouvelles du sport
11.00	La main dans l'ombre
12.00	La toile d'araignée

VENDREDI

12.00	Musique
1:55	Téléjournal
2.00	Long métrage
3.30	Long métrage
5.00	Bobino
5.30	Radisson
6.00	Gendarmerie royale
6.30	Téléjournal
6.50	Nouvelles du sport
7.00	Aujourd'hui
8.00	Frank Pourcel et musique
8.30	Cinéma international
10.15	Eve-mémoire
10.30	Téléjournal
10.45	Supplément régional
10.54	Nouvelles du sport
11.00	Cinéma

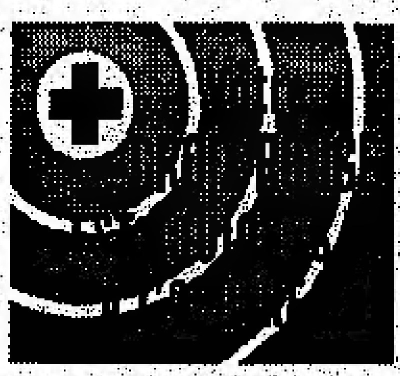

UN PEU DE RESPECT...
(suite de la page 3)

Un autre clerc, jeune "expert" au concile, voulant donner de l'importance, parlait froidement de "l'extrême sensibilité" du pape, qui serait, selon lui (!), "un homme inquiet, à la fois audacieux et timide". Un journaliste disait aussi du pape que "il est capable, à certains moments, d'une très grande et très noble candeur". Ces personnes devraient contenir un peu mieux leur insolence; c'est le moins qu'on puisse dire.

Quand on juge avec objectivité et maturité les gestes et les décisions du pape, on se rend compte qu'ils sont imprégnés d'une profonde sagesse et d'une saine prudence. Tout pape est le successeur de Pierre, et S.S. Paul VI est sans contredit tout à fait à la hauteur de sa tâche. Dieu a vraiment donné à l'Eglise le pape qu'il lui fallait, en ces heures difficiles que nous traversons.

LEBEL & FILS
142 Eyre 673-9535-6-7
Nettoyeurs et Teinturiers
Sudbury, Ontario

ONTARIO

DEPARTMENT OF HIGHWAYS, ONTARIO
NOTICE TO SUPPLIERS OF HEATING FUELS
SUPPLY CONTRACT NO. SA-65-3278
SUDBURY DISTRICT

Sealed Tenders on forms supplied by the Department for the above Contract will be received by the District Engineer, Department of Highways, Box 550, McFarlane Lake Road, Sudbury, Ontario, until 12:00 o'clock noon, E.S.T.

FRIDAY, OCTOBER 29th, 1965

Specifications, Information to Bidders, Tender forms and envelopes may be obtained by calling at or by mailing addressed to the District Engineer at the above mentioned address.

The lowest or any Tender not necessarily accepted.

DEPARTMENT OF HIGHWAYS,
ONTARIO.

Quantité de gens semblent croire que la compagnie Bell est sous dépendance étrangère.

Mme Gauthier, de Trois-Rivières, une étrangère?

La compagnie Bell appartient en très, très grande majorité à des gens aussi canadiens que Mme Jeanne Gauthier. Selon les statistiques les plus récentes, 203,000 des 208,000 actionnaires de la compagnie Bell résident au Canada. Ensemble, ils détiennent 93.6% de toutes les actions. Telle est la situation, et depuis longtemps. Inutile, par conséquent, de venir nous dire que la compagnie Bell est sous dépendance étrangère. Mme Gauthier et 203,000 Canadiens en savent quelque chose!

Bell Canada

Assistant-doyen à l'U. de Sudbury

Le Rév. Père Gilles Garand, S.J., B.A., M.Ph., M.Th., vient d'être nommé assistant-doyen des étudiants de l'Université de Sudbury, nous apprend le Père Rodolphe Tremblay, S.J., M.Ed., Vice-président de la même université. Le Père Garand est né en 1925, à Montréal, où il reçu également son éducation. Elève au Collège St-Ignace, il obtint son Baccalauréat es Arts en 1945. La même année il entra dans la Compagnie de Jésus et après quelques années d'études à l'Immaculée-Conception, il obtenait sa maîtrise en philosophie en 1952. Après quatre années d'études en théologie au Collège Régis de Toronto, il se méritait une licence en théologie. Plus tard, l'Université Ste-Marie de Halifax décernait au R.P. Garand sa maîtrise en théologie. Après une année d'étude à l'Institut de catéchèse Lumen Vitae, à Bruxelles, il se méritait un autre diplôme. Il passa ensuite une année entière à l'Université Grégorienne de Rome, où il y étudia la théologie pastorale. Le Père Garand a déjà commencé la rédaction de sa thèse en vue de son doctorat; elle devrait être terminée au cours de la présente année.

Le Père est bien connu à Sudbury, où il fut professeur de 1953 à 1955. Il revint en 1960 pour enseigner durant deux ans les sciences religieuses à l'Université de Sudbury. Bien connu dans les arts, il participa au Quonta High School Festival de l'Ontario-Nord, en 1961.

Le Père Garand parle couramment le français, l'anglais et l'espagnol.

Le Régime de Pensions du Canada et ses avantages

Voici ce que le Régime de pensions du Canada apportera aux personnes qui, comme Esther Meyer, âgée de 50 ans et propriétaire d'un petit magasin, ont un revenu annuel de $5,800.

Si le magasin d'Esther lui permet de gagner ce montant jusqu'à ses 65 ans, elle et son mari, un invalide qui ne peut pas travailler, peuvent compter sur une pension de retraite de $104.17 par mois du Régime de pensions du Canada, plus $75 de la Sécurité de la vieillesse, soit sur un total de $179.17 par mois. Lorsque son mari aura droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse, leur revenu sera de $254.17 par mois.

Si Esther mourait après 1967, ayant payé ses cotisations jusqu'à son décès, son mari recevra une pension de veuf invalide de $64.06 par mois jusqu'à 65 ans. A ce moment-là, ou dans le cas où il aurait 65 lors du décès de sa femme, sa pension en vertu du Régime de pensions du Canada sera de $62.50 par mois $75 en vertu de la Sécurité de la vieillesse. A la mort de sa femme, M. Meyer recevrait aussi une somme de $500.

Toutes les prestations du Régime garderont leur valeur. Les montants en seront probablement plus élevés que ceux que nous donnons ici, car les prestations seront ajustées à mesure selon les changements du coût de la vie et de la moyenne des niveaux de salaires, et selon le coût de la vie, une fois qu'elles seront payables.

Que vous coûtera le Régime?

Si, comme Esther, vous travaillez à votre compte et que vous gagnez $5,800 par an, vous paierez une cotisation annuelle de $158.40, soit 3.6 pour cent de $4,400, le montant maximum de revenu sur lequel on doit payer des cotisations. Il faut payer les cotisations par versements de la même façon que vous payez l'impôt sur le revenu.

Cette annonce fait partie d'une série qui explique les avantages importants du Régime de pensions du Canada selon qu'il s'applique à des cas particuliers.

Publiée par autorité du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Canada, l'honorable Judy LaMarsh.

CP 85CF

Nomination à La Laurentienne

La direction de l'Université Laurentienne de Sudbury annonce qu'elle a désigné M. Pierre Fortier du département de français de l'Université comme membre du comité du français de 13e année.

Les comités des matières de 13e année ont pour tâche de structurer des programmes souples d'enseignement des matières de 13e année tant à l'échelon général qu'à l'échelon avancé. Chaque comité compte comme membres des professeurs du secondaire, des directeurs de départements, des professeurs d'universités, des inspecteurs d'écoles, et des représentants des Ecoles Normales et des Collèges de pédagogie d'Ontario. Ces comités doivent voir à mettre en application les recommandations générales du rapport du comité d'études de la 13e année, 1964, présenté l'année dernière à l'honorable William G. Davis, ministre de l'Instruction publique.

M. Fortier, chargé de cours en français à l'Université Laurentienne depuis 1964, a obtenu son baccalauréat ès arts du Collège Jean-de-Brébeuf et sa maîtrise de l'Université de Montréal. Il poursuit actuellement ses travaux de doctorat à cette dernière université.

FAUT-IL...

(suite de la page 3)

Il y a quelque temps, Henri-Irénée Marrou écrivait: "Il y a une mode pour les idées autant que pour les toilettes, et vous n'imaginez pas à quel point les milieux intellectuels sont sensibles à cette mode. (...) L'intellectuel est très moutonnier". Il ne semble pas exagéré de penser que cette attitude se vérifie actuellement à un haut degré chez plusieurs liturgistes et théologiens, — du "avant-gardistes", on veut toujours aller un peu plus loin que son voisin, même s'il faut sacrifier parfois la vérité ou les lois de l'Eglise. Même des directeurs de revues n'oseront pas publier des articles, pourtant très solides, qui réagissent contre des courants d'idées vraiment condamnables: on ne veut pas être qualifiés d'arriérés!

Ainsi, en plusieurs endroits,— pour donner un exemple—, les fidèles communient debout. Sans doute, cette attitude est prévue pour la Communion sous les deux Espèces, mais non pas pour la Communion ordinaire des fidèles, qui doit être reçue à genoux. Le printemps dernier, le Conseil pour l'application des décrets conciliaires sur la liturgie déterminait que, à ce sujet, "il faut s'en tenir à la coutume du lieu". Dans nos milieux, il est clair que la pratique de recevoir la Communion ordinaire debout ne peut être fondée sur une coutume, dont les conditions juridiques sont rarement et difficilement remplies.

Pour agir ainsi, on ne peut pas davantage s'autoriser d'indults particuliers. En effet, le Conseil pour l'application des décrets conciliaires sur la liturgie, déclarait tout récemment ce qui suit: "Ici et là, se bruit se répand parfois de certaines initiatives qui dépassent soit les rubriques en vigueur, soit les données de la Constitution ou de l'Instruction sur la sainte Liturgie. La plupart du temps, les auteurs de ces initiatives assurent qu'ils ont reçu la permission ou l'indult du Consilium pour faire ces expériences.

"Le Consilium déclare qu'en dehors des indults concédés entre le 3 juillet 1964 et le 15 avril 1965 pour la concélébration et la Communion sous les deux espèces, aucun indult général d'aucune espèce n'a été donné en vue d'expérience à tenter"...

Il faut donc conclure que, à moins de modifications futures dans la législation liturgique, les fidèles doivent continuer de recevoir la Communion à genoux.

Ovila Melançon

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Agé(e) de 21 ans?

Dès que vous avez 21 ans, vous n'êtes plus protégé par le plan familial d'assurance-hospitalisation. Afin d'être protégé, vous devez vous enregistrer personnellement dans les 30 jours. Obtenez une formule de demande aux banques, aux hôpitaux ou du bureau provincial.

Nouvellement marié(e)?

Vous devez payer la prime pour plan familial qui protège de mari et la femme. Notifiez votre groupe sans délai OU si vous payer directement tous les deux, il faut en avertir le bureau provincial.

Nouvel emploi?

Pour demeurer assuré, il faut suivre les règlements inscrits sur la formule 104 (Certificat de paiement) que votre employeur doit vous remettre à votre départ.

VOTRE PLAN
Assurance Hospitalisation d'Ontario

Ontario Hospital Services Commission
Toronto 7, Ontario

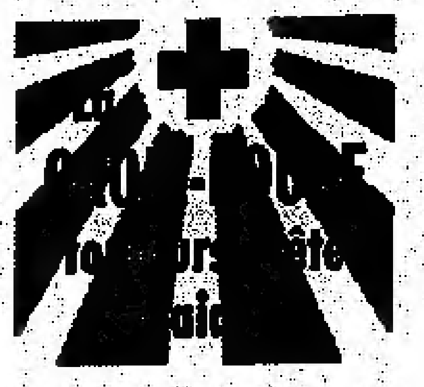

FALCONBRIDGE
NICKEL MINES LIMITED

DIVIDENDE numéro 86

Avis est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de soixante-quinze cents (75c) par action, en plus d'un dividende supplémentaire de cinquante cents (50c) par action ont été déclarés par le Conseil d'Administration de Falconbridge Nickel Mines Limited, et seront payés en monnaie canadienne le 30 novembre 1965 aux actionnaires inscrits dans les livres à la fermeture des affaires le 3 novembre 1965.

Par ordre du Conseil d'Administration
G. T. N. Woodrooffe
Secrétaire

Toronto, Canada
le 13 octobre 1965

Pour le meilleur...
confort...
essayez...
TORIDHEAT

1—L'unité TORIDHEAT, Modèle ORA-air climatisée est enfermée dans un joli cabinet, durable, facile à nettoyer, fini émail.

2—Plus grande économie d'huile avec le brûleur rotatif Wall Flame.

3—FILTRE plus facile à remplacer et très efficace.

4—Souffleur silencieux, monté sur caoutchouc.

5—Le contrôle facile avec thermostat, Humidificateur Vapo-glass.

MORRISON
Plumbing & Heating
164 rue Elgin · 674-0797

Le Gouvernement Fédéral vous donnera $500.00 COMPTANT si vous achetez une MAISON CONSTRUITE EN HIVER

Une fois de plus, le gouvernement du Canada offre cette prime spéciale en vue d'augmenter l'emploi d'hiver et de favoriser la construction de maisons "bâties en hiver". Toute maison "bâtie en hiver" et acceptée comme telle, après inspection par le gouvernement fédéral, vous donne droit au rabais de $500.00.

LES CONDITIONS REQUISES

- Vous pouvez construire votre propre maison
- Vous pouvez la faire construire
- Vous pouvez en acheter une déjà construite
- Elle peut être unifamiliale ou multifamiliale ne dépassant pas quatre logements (chacun pouvant bénéficier de la prime d'encouragement de $500.00)
- Les travaux ne doivent pas dépasser le stade des solives du rez-de-chaussée avant le 15 novembre 1965 et la maison doit être complétée avant le 15 avril 1966, sauf pour ce qui est de la peinture à l'extérieur et du terrassement

CE QUE VOUS DEVREZ FAIRE

Procurez-vous la brochure contenant tous les détails et des formules d'enregistrement, en vous adressant au Bureau national de placement, à n'importe quel bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, ou dans les bureaux de poste là où il n'y a pas de bureaux de la SNP ou de la SCHL. Votre entrepreneur peut même le faire pour vous. Vous serez dans votre nouvelle maison au printemps—économisez sur votre loyer—bénéficiez de la prime de $500.00.

FAITES-LE MAINTENANT!
Faites construire votre maison en hiver.

BÂTIE EN HIVER

Publié avec l'autorisation de l'hon. Allan J. MacEachen, ministre du Travail, Canada.

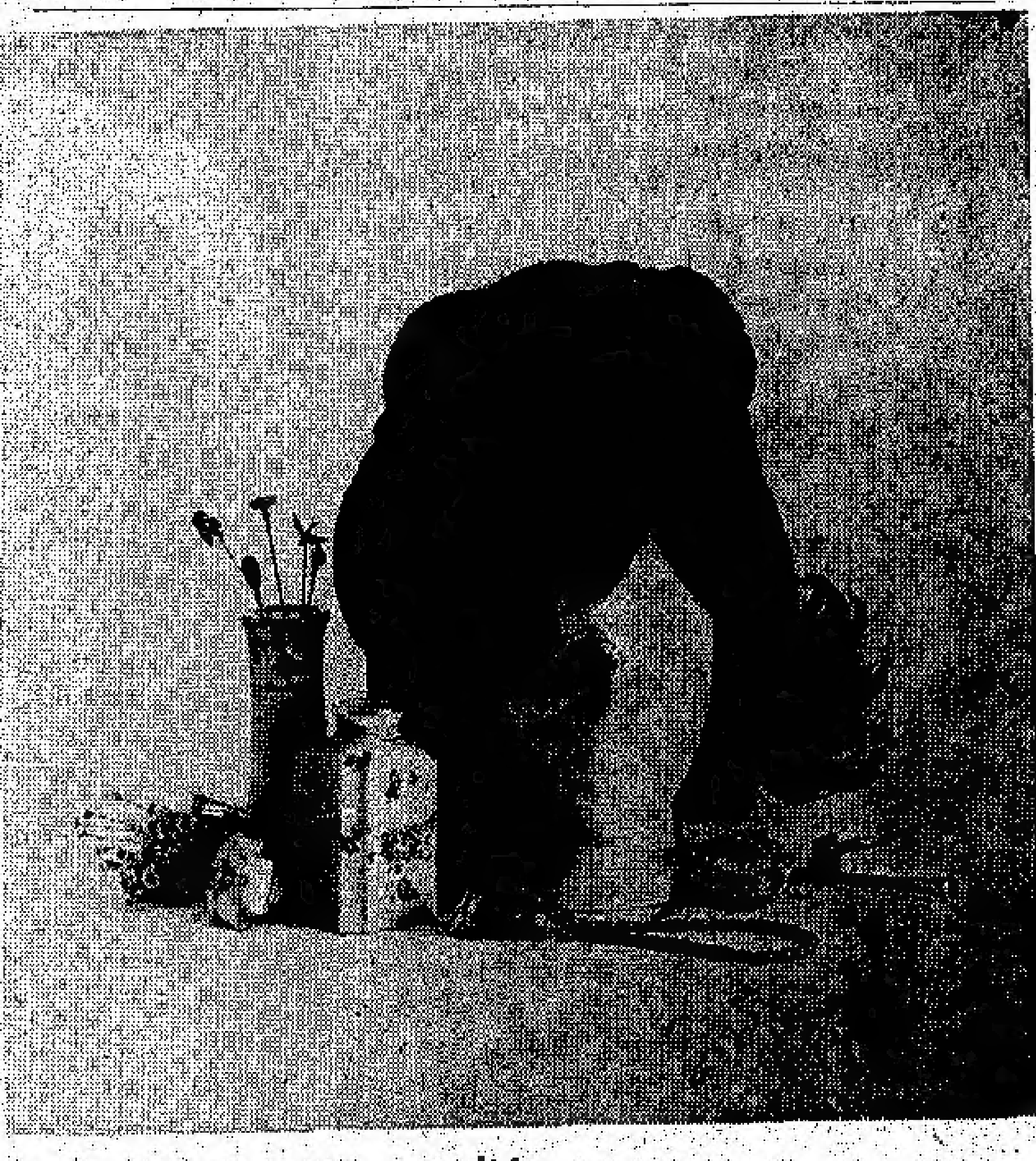

Un compte d'épargne
pour ces choses précieuses qu'on ne pourrait s'accorder autrement...

Visitez sans délai la
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE